

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

14/03/2024

N° E24000047 /38

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 14/03/2024

CODE : 1

Vu enregistrée le 08/03/2024, la lettre par laquelle Monsieur le président du SCOT Vallée de la Drôme demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de la Drôme Aval (Drôme) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Anna-Belle MARAND-DUCREUX

Membres titulaires :

Madame Corinne BOURGERY
Monsieur Christian ROMANEIX

Membre suppléant :

Monsieur Jean-Léopold PONCON

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de SCOT Vallée de la Drôme et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Grenoble, le 14/03/2024

Le vice-président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Wegner', written in a cursive style.

Stéphane WEGNER